

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

POUR LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ECONOMIE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Face au contexte politique, social et économique imprévisible et en pleine mutation, la Ville de Vernier doit s'adapter pour relever les défis liés aux enjeux de précarité grandissante, d'emploi, de chômage, de logement, de diminution des recettes fiscales, ou encore de manque de places d'apprentissage pour nos jeunes, etc.

Cette situation nous interpelle tous en notre qualité d'élus verniolans car nous avons le devoir et la responsabilité politique d'être proactifs et de proposer des solutions à la hauteur des préoccupations des habitants. En effet, les indicateurs¹ fournis par le Centre d'Analyse Territoriale des Inégalités à Genève (CATI-GE)², montrent que Vernier est la première des 10 communes présentant de fortes inégalités socio-économiques au sein du canton.

Les résultats de l'analyse du rapport 2014 du CATI-GE³, dévoilent que sur les 22 secteurs du canton manifestant les signes de précarité les plus forts, 8 se trouvent à Vernier et 10 à Genève. Alors que 11% de la population cantonale est susceptible d'être en situation précaire, la Ville de Vernier est la plus touchée avec 65 % de ses résidents. Ce rapport a mis en exergue quatre types de précarité: **les revenus, l'emploi, le logement et la famille**⁴. Bien que précarité ne signifie pas pauvreté, elle constitue un risque accru d'évolution de paupérisation comme l'indique le rapport. Par ailleurs, la Ville de Vernier compte le taux de chômage le plus élevé du canton. Cette tendance a été confirmée par le Conseil administratif dans ses communications au Conseil municipal du 15 décembre 2015, avec 1'307 demandeurs d'emploi au 30 novembre 2015⁵.

Cette situation est une exigence de réflexion et d'actions pour les élus verniolans, et il nécessite d'avoir un sens très aigu des priorités pour notre ville. La présente motion invite le Conseil administratif à prévoir des mécanismes permettant à la Ville de Vernier d'être plus attrayante, dynamique, entrepreneur, proactive et créative dans le domaine économique. C'est dans cette optique que cette motion propose la création d'une **« commission consultative extraparlamentaire chargée des questions économiques »**.

En effet, face aux perspectives conjoncturelles peu réjouissantes et la situation économique qui influence négativement les revenus de la commune (diminution des recettes fiscales et augmentation de la dette)⁶, il est sérieux de prendre des mesures urgentes et intelligentes en faveur des entreprises verniolanes. La concrétisation de cette volonté politique passera par une meilleure compréhension

¹ L'identification des communes éligibles repose sur le **cumul de critères de sélection des six indicateurs de base (IB)** suivants : le revenu annuel brut médian, la part des élèves issus de milieu modeste ou défavorisé, la part de contribuables à bas revenu, la part de chômeurs inscrits en pourcentage de la population 15-64 ans, la part de bénéficiaires de l'aide sociale ou de prestations complémentaires (aide sociale de l'Hospice général ou des prestations complémentaires versées par le SPC (AVS/AI), et la part d'allocations de logement.

² Université de Genève - Centre d'analyse territoriale des inégalités à Genève (CATI-GE), (selon les résultats du rapport 2014).

³ **Analyse des inégalités dans le canton de Genève** dans le cadre de la Politique de cohésion sociale en milieu urbain, **Rapport 2014** du (CATI-GE) Université de Genève.

⁴ N° 42 – juin 2012 – **communications statistiques: La précarité à Genève dans une optique territoriale, OCSTAT, Genève 2012**
<http://www.ge.ch/statistique/tel/publications/2012/analyses/communications/an-cs-2012-42.pdf>

⁵ **Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2015** – Communications du Conseil administratif, point 1: Population et chômage p.13

⁶ **La DA 029 A – 15.11 relative au « Budgets 2016 »** fait ressortir un excédent de revenus présumé au budget de fonctionnement d'un montant de CHF 8.601.-- et une insuffisance de financement des investissements de CHF 26'279'990.--. Le décide N° 4 stipule que le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à emprunter en 2016, jusqu'en concurrence de CHF 26'279'990.-- pour couvrir l'insuffisance de financement présumé des investissements du patrimoine administratif.

des besoins des entreprises, y compris la valorisation de leur présence sur le territoire verniolan. Cette volonté doit s'inscrire dans une perspective d'attirer de nouvelles sociétés et entreprises à haute valeur ajoutée, car notre ville a des atouts et du potentiel à faire valoir⁷.

La situation économique particulière de Vernier exige une réponse novatrice et appropriée, la création d'une « **Commission consultative de l'économie** ». Cette commission serait composée de personnalités du monde économique et financier disposant d'une bonne assise et d'un rôle économique important au niveau cantonal, fédéral ou dans de grandes entreprises. La commission pourrait capitaliser les acquis des mesures déjà déployées dans le cadre de la délégation aux relations avec les entreprises. Elle serait gérée par le délégué aux relations avec les entreprises et présidée par le Conseiller administratif chargé des affaires économiques, avec pour mission de:

- favoriser la concertation, la motivation et la participation des entreprises dans la perspective d'une prospérité économique locale ;
- être consultée par le Conseil administratif sur les questions de promotion économique prospective et préventive de Vernier ;
- donner des avis, conseiller et formuler des propositions sur toutes les questions relatives à la politique communale de promotion économique.

La Ville de Vernier pourra s'inspirer de l'exemple de la Ville de Lancy, et pourra imaginer la collaboration avec le Service de la promotion économique du canton de Genève, les milieux économiques, financiers, politiques et académiques concernés.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à :

- ✓ Mener une réflexion en vue de la création d'une Commission consultative de l'économie au sens du contenu de la présente motion ;
- ✓ Créer une plateforme d'échange entre les entreprises verniolanes en vue des actions concrètes en faveur de l'économie locale ;
- ✓ Imaginer les modalités d'organisation des rencontres thématiques régulières entre les entreprises, les milieux politiques, économiques, financiers et académiques concernés ;
- ✓ Imaginer les conditions cadres favorables à l'installation de nouvelles entreprises à haute valeur ajoutée sur le territoire communal ;
- ✓ Déposer un rapport sur la faisabilité et l'impact financier de ce qui précède ;
- ✓ Déposer une délibération administrative au Conseil municipal.

Jean-Pierre Tombola
Martin Staub
Johan Martens
Martin Carnino
Denis Chiaradonna

Conseillers municipaux

Vernier, le 17 mars 2016

⁷ Ville suburbaine située à proximité de l'aéroport international, de l'autoroute, des voies ferrées et disposant d'importantes zones industrielles, etc.